

## CHAPITRE VIII.

*Du discours de M. de Talleyrand contre l'intervention du roi de France en faveur du roi d'Espagne et des fidèles Espagnols.*

M. le ministre des affaires étrangères et M. le duc de Fitz-James ont admirablement répondu à toutes les parties de ce discours. J'ajouterai quelques faits, comme l'on place des notes, avec utilité, à la suite des plus beaux ouvrages.

Ce discours de M. de Talleyrand a été une arme puissante entre les mains des factieux. Dans cette fameuse *mascarade* de Lyon, dont les auteurs ont été livrés aux tribunaux, et où l'on représentait le commerce anéanti par les paroles de S. M. sur la révolution d'Espagne, les *libéraux* assis sur le *corbillard* où gisait la figure allégorique du commerce, s'arrêtaient à chaque carrefour pour faire lecture au peuple du *magnifique discours de M. Talleyrand* ; et, dans le même temps, la principale feuille de la faction donnait à Paris un commentaire fort intelligible de ce discours.

« Se flatte-t-on, disait M. de Talleyrand, que le secret de cette nouvelle croisade soit un mystère pour les peuples ? Non, Messieurs, l'Espagne conquise à la liberté, l'Espagne, sans privilégiés, donne un spectacle intolérable pour l'orgueil ; il ne faut pas le souffrir ; il faut faire en Espagne ce que l'on n'a pu faire en France, la contre-révolution.... Il m'appartient à

« moi qui suis vieux, qui respecte la France, qui suis  
 « dévoué au Roi et à toute sa famille, à moi qui ai pris  
 « une si grande part aux événemens de la double res-  
 « tauratiou; qui, par mes efforts, et, j'ose le dire, par  
 « mes succès, ai mis ma gloire et ma *responsabilité*  
 « toute entière dans ce renouvellement d'alliance entre  
 « la France et la maison de Bourbon, d'empêcher, au-  
 « tant qu'il est en moi, que l'ouvrage de la sagesse et  
 « de la justice ne soit compromis par des passions folles  
 « et téméraires.... »

Feuille du  
 21 février.

Voici le commentaire du *Constitutionnel*: « Un fait  
 « devrait frapper les bons esprits. Des personnages émi-  
 « nens prirent, en 1814, l'initiative, et comme vient  
 « de s'exprimer *le plus considérable* d'entre eux, la  
 « *responsabilité* de la révolution qui rendait à la France  
 « les rejetons de l'ancienne dynastie. La notoriété pu-  
 « blique désigne MM. le prince de *Talleyrand*, le duc  
 « de *Dalberg*, le général *Dessoles*, le marquis de  
 « *Jaucourt*, le baron *Louis*, l'*archevêque de Malines*.  
 « Dans quels rangs voyons-nous aujourd'hui ces hommes?  
 « La réponse à cette question est bien grave : malheur  
 « à qui n'y trouverait pas un salutaire avertissement !...  
 « La maison de Bourbon avait fait un pacte avec les  
 « idées, les doctrines, les sentimens de 1789, et la  
 « guerre d'Espagne est précisément destinée à com-  
 « battre ces grands intérêts de notre époque.... »

*L'Espagne sans privilégiés donne un spectacle*  
*intolérable pour l'orgueil*, dit M. le prince de *Talley-*  
*rand*. J'ai déjà cité, à la tribune, cette phrase de M. *Cor-*  
*radi*, rédacteur des procès-verbaux des Cortès : *On ne*

Notes sur la  
 ligue du c.  
 de *Toreno*,  
 p. 182.

comptait dans les Cortès constituantes de Cadix et dans celles constituées en 1813 et 1814, que TROIS députés plébéiens. Et le Constitutionnel associe à M. de Talleyrand ce grand ennemi des privilégiés » MM. d'Alberg, Dessoles, Jaucourt, Louis (ancien conseiller au Parlement de Paris) et de Pradt, tous appartenant à l'ancienne classe privilégiée. Ainsi en Espagne et en France, ce sont des hommes sublimes, désintéressés, des prodiges de vertu qui font la guerre aux privilèges qu'ils avaient reçus de leurs pères, au profit du bon peuple et ce peuple, par un renversement de sens, dans toute l'Espagne comme dans la Vendée, s'expose au pillage, aux massacres et à tous les périls d'une guerre civile, pour se défendre contre ses amis, contre ceux qui lui apportent la liberté et l'égalité. — Il est vrai que ces amis du peuple français se sont procuré aussi une fortune honnête, et que les chefs de la révolution espagnole en ont fait autant, à leur imitation. C'est le pouvoir qu'ont voulu saisir les démagogues de l'un et l'autre pays, en montrant au peuple l'appât de l'égalité : tactique vulgaire et usée, puisqu'on l'avait employée depuis trois mille ans.

Moi qui ai pris une si grande part aux événemens de la double restauration, dit M. de Talleyrand. Il faut s'entendre : Comment avez-vous voulu cette restauration ? Voici comment se termine l'acte du Sénat, du 6 avril 1814, intitulé *Constitution Française* : « Louis-Stanislas-Xavier sera proclamé roi des Français aussitôt qu'il aura juré et signé un acte portant : « J'accepte la Constitution ; je jure de l'observer et

« de la faire observer. » Si le roi de France s'était soumis à une pareille condition, il aurait abdiqué son droit héréditaire : mais les acclamations qui l'accompagnèrent de Calais à Paris, lui montrèrent que la *loi salique* et l'amour des fils de S. Louis étaient gravés dans le cœur des Français. Le Roi rejeta cette constitution ; et, conformément au principe monarchique, il modifia de son autorité royale et héréditaire les anciennes lois politiques de la monarchie ; montrant à l'Europe que, loin de vouloir *faire un pacte avec les idées, les doctrines, les sentimens de 1789*, il rendait nul, aux applaudissemens de toute la nation, le projet de M. de Talleyrand et de ses amis, de faire reconnaître le principe de la *souveraineté du peuple* au fils d'Henri IV et de Louis XIV, au doyen des rois de l'Europe.

Une circonstance mémorable montra bientôt jusqu'à quel point M. de Talleyrand aurait désiré que le roi de France adoptât la révolution et parût en avoir oublié tous les crimes. S. M., peu de jours après sa première entrée à Paris, voulut faire célébrer un service solennel pour son auguste frère, dans l'église métropolitaine de Paris. Il fut connu que M. de Talleyrand, alors ministre, s'opposa, dans le conseil, à ce que la famille royale remplît un devoir aussi sacré. Il pensait sans doute que cette pieuse cérémonie serait faire une sorte d'injure aux assassins de Louis XVI et à leurs amis ; mais l'âme royale de S. M. méprisa ces vaines craintes. Le Roi alla lui-même à *Notre-Dame*, et rendit ainsi, en France, le premier hommage solennel à la mémoire du *roi-martyr*.

Les succès de M. de Talleyrand en faveur de la révolution d'Espagne se borneront à la mascarade de quelques *libéraux* de Lyon; et ses *jaclances*, ses *réminiscences* révolutionnaires, n'empêcheront pas le roi de France d'employer ses forces pour *conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV.*

Discours  
de S. M.

## CHAPITRE IX.

*De la révolution de Portugal, des anciennes lois politiques de la Péninsule espagnole; quel est le vœu de ses habitans.*

Dans quels rangs voyons-nous aujourd'hui ces hommes? (MM. de Talleyrand, d'Alberg, de Pradt.) La réponse à cette question est bien grave : malheur à qui n'y trouverait pas un salutaire avertissement ! On a vu, dans le chapitre précédent, que c'est ainsi que s'exprime le commentateur du discours de M. de Talleyrand. Voyons donc dans quels rangs sont ces Messieurs, et quel salutaire avertissement ils nous donnent. Voici ce qu'on lit sur M. le duc de d'Alberg, ancien ambassadeur à Turin, dans un excellent écrit, composé en 1822 par un officier piémontais :

Constitu-  
tionnel du  
21 février.

« Depuis la restauration, l'hôtel de l'ambassadeur de France avait toujours été le point de réunion des personnes opposées au gouvernement du Roi. Peu à peu cet hôtel devint le rendez-vous des malveillans, et, en 1819 enfin, le club des conjurés. On y prêchait

Simple récit  
des événe-  
mens arri-  
vés en  
Piémont  
en 1821,  
p. 9.